

## CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DE PERSONNES HANDICAPÉES PAR LA VOIE CONTRACTUELLE ANNÉE 2010

---

En application du décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié par le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, la Direction Générale des Finances Publiques recrute au titre de l'année 2010, par voie contractuelle :

### **42 contrôleurs des impôts**

(emploi de catégorie B – niveau minimum requis : baccalauréat ou équivalent)

Les agents recrutés ont vocation à être titularisés au terme de leur contrat d'une durée d'un an.

Vous trouverez, ci-joint, la liste des directions offertes. Vous pouvez postuler au maximum pour 5 directions pour un emploi de contrôleur des impôts.

Les **dossiers de candidature** devront être :

- retirés auprès du service des ressources humaines des directions offertes (voir liste des directions ci-après) ;
- ou téléchargés ci-après : liste et coordonnées des directions offertes, dossier de candidature et sa notice, liste des diplômes requis et fiche sur le métier ;
- et renvoyés au plus tard le **27 novembre 2009** aux directions sollicitées (vous devez déposer autant de dossier que de directions demandées ; aucune copie ne sera faite pour les autres directions).

## 42 emplois de contrôleur des impôts au 1<sup>er</sup> septembre 2010

DIRECTIONS DES SERVICES FISCAUX (Service des Ressources humaines)	CORRESPONDANT HANDICAP	NOMBRE DE POSTES
<b>AIN</b> 17 rue Lamartine 01012 BOURG EN BRESSE	RAMADE Jean-Gilles 04-74-32-71-07	1
<b>AISNE</b> 43 rue du 13 octobre 1918 02007 LAON Cédex	PIETTON Annie 03-23-26-70-12	1
<b>ARIEGE</b> 22 Bd Alsace Lorraine 09007 FOIX Cédex	MARCAILLOU Maryse 05-61-02-12-53	1
<b>AUBE</b> 17 Bd du 1er RAM - BP 771 10026 TROYES Cédex	PERRIN Céline 03-25-41-68-06	1
<b>BOUCHES DU RHONE-MARSEILLE</b> 3 place Sadi Carnot 13224 MARSEILLE Cédex 2	MARCHI Elisabeth 04-91-99-13-43	1
<b>BOUCHES DU RHONE-AIX</b> L'Atrium - Bd du Coq d'Argent 13098 AIX EN PROVENCE Cédex	GEORGE Nicole 04-42-33-49-13	1
<b>CHARENTE-MARITIME</b> 16 rue de l'Escale 17000 LA ROCHELLE	DESVEAUX Monique 05-46-50-44-20	1
<b>GERS</b> 2 place de l'Ancien Foirail - BP 301 32007 AUCH Cedex	TARRIT Guy 05-62-61-50-06	1
<b>ILLE ET VILAINE</b> Boulevard de la Liberté 35000 RENNES	PIRAULT Olivier 02-99-29-35-25	1
<b>INDRE ET LOIRE</b> 40 rue Edouard Vaillant - BP 2537 37025 TOURS Cédex 1	JAZOTTES Nadine 02-47-21-71-12	1
<b>ISERE</b> 9 Bd Joseph Vallier - BP 2629 38036 GRENOBLE Cedex 2	FOUGEROUSE Isabelle 04-76-70-86-13	1
<b>LOIRE-ATLANTIQUE</b> Centre Administrative Cambronne 2 rue Gal Margueritte- BP 13513 44035 NANTES Cédex 1	DOMINECH Dany-Claude 02-51-12-83-91	1
<b>LOIRET</b> Cité Coligny – Bâtiment P 1 – 131 Faubourg Bannier 45042 ORLEANS Cédex	LAURES Jean-Louis 02-38-79-50-14	1
<b>MANCHE</b> Cité administrative - BP 225 50015 SAINT-LO Cedex	SADOT Daniel 02-33-77-51-48	1

<b>DIRECTIONS DES SERVICES FISCAUX (Service des Ressources humaines)</b>	<b>CORRESPONDANT HANDICAP</b>	<b>NOMBRE DE POSTES</b>
<b>MARNE</b> <b>Direction régionale des Finances publiques</b> 12 rue Sainte-Marguerite 51022 CHALONS EN CHAMPAGNE	<b>DENIS</b> Brigitte 03-26-68-60-06	<b>1</b>
<b>HAUTE-MARNE</b> 5 rue de Lorraine 52000 CHAUMONT	<b>SANCHEZ</b> Josiane 03-25-02-11-04	<b>1</b>
<b>NORD</b> <b>Direction régionale des Finances publiques</b> 82 avenue Kennedy BP 689 59033 LILLE Cedex	<b>RIGOIR</b> Bénédicte 03-20-62-39-91 <b>JOIGNEAUX</b> Martine 03-27-22-74-43	<b>2</b>
<b>OISE</b> 29 rue du Dr Gérard 60018 BEAUVAIS Cédex	<b>JOLY</b> Maryline 03-44-79-54-14	<b>1</b>
<b>PYRENEES-ORIENTALES</b> 16 bis Cours Lazare Escarguel 66014 PERPIGNAN Cedex	<b>ARROYO</b> Jeannine 04-68-35-82-11	<b>1</b>
<b>HAUT-RHIN</b> 3 rue Fleischhauer 68026 COLMAR Cedex	<b>YVROUD</b> Martine 03-89-24-80-24	<b>1</b>
<b>RHONE</b> 6 rue Charles Biennier 69239 LYON Cedex 02	<b>TIRAND</b> Bernadette 04-72-56-28-67	<b>1</b>
<b>SARTHE</b> 23 rue Pasteur 72000 LE MANS	<b>GUYON</b> Cyrille 02-43-43-64-25	<b>1</b>
<b>PARIS SUD</b> 9 place St Sulpice 75292 PARIS Cedex 06	<b>QUENTRIC</b> Sylvie 01-40-46-67-76	<b>1</b>
<b>SEINE ET MARNE</b> Cité Admin. Pré Chamblain - Quai Hippolyte Rossignol 77010 MELUN Cedex	<b>DUBEE</b> Sylvie 01-64-41-32-43	<b>1</b>
<b>DEUX-SEVRES</b> 171 avenue de Paris - BP 558 79021 NIORT Cedex	<b>ROBIN</b> Jean 05-49-09-98-10	<b>1</b>
<b>TARN</b> 91 avenue Gambetta 81013 ALBI Cédex 9	<b>RAMIREZ</b> José 05-63-49-59-65	<b>1</b>
<b>VAR</b> 98 rue Montebello - BP 561 83054 TOULON Cédex	<b>LIABEUF</b> Véronique 04-94-09-75-13	<b>1</b>

<b>DIRECTIONS DES SERVICES FISCAUX (Service des Ressources humaines)</b>	<b>CORRESPONDANT HANDICAP</b>	<b>NOMBRE DE POSTES</b>
<b>HAUTE-VIENNE</b> 30 rue Cruveilhier - BP 3117 87031 LIMOGES Cedex	<b>DEGOT</b> Jean-Paul 05-55-45-59-33	<b>1</b>
<b>VOSGES</b> 6 rue des Minimes - BP 580 88020 EPINAL Cédex	<b>GARCIA</b> Danièle 03-29-69-23-48	<b>1</b>
<b>ESSONNE</b> 128 allée des Champs Elysées 91012 EVRY Cédex	<b>BARRE</b> Myriam 01-69-47-18-23	<b>2</b>
<b>HAUTS DE SEINE</b> <b>Direction départementale des Finances publiques</b> 167/177 avenue Joliot-Curie 92013 NANTERRE Cédex	<b>ARAN</b> Geneviève 01-40-97-33-69	<b>2</b>
<b>SEINE SAINT-DENIS</b> 7-11 rue Erik Satie 93000 BOBIGNY	<b>HERGAT</b> Véronique 01-48-96-55-34	<b>1</b>
<b>VAL DE MARNE</b> 1 place du Gal Pierre Billotte 94037 CRETEIL Cédex	<b>LAQUA</b> Maryse 01-43-99-36-72	<b>1</b>
<b>GUYANE</b> Rue Carlos Finlay - BP 6027 97306 CAYENNE Cédex	<b>MARIA</b> Jeannette 05-94-28-99-23	<b>1</b>

<b>DIRECTIONS NATIONALES ET DIRECTIONS SPECIALISEES (Service des Ressources humaines)</b>	<b>CORRESPONDANT HANDICAP</b>	<b>NOMBRE DE POSTES</b>
<b>Direction nationale de vérification des situations fiscales personnelles (D.N.V.S.F.)</b> 34 rue Ampère - BP 56 75825 PARIS Cedex 17	<b>DARGELOSSE</b> Claudine 01-44-01-67-68	<b>1</b>
<b>Direction spécialisée des impôts pour la région Ile de France et Paris (D.S.I.P.)</b> 6 rue Paganini 75020 PARIS	<b>GRANVAL</b> Anne 01-53-27-41-01	<b>1</b>

DIRECTIONS DU CONTROLE FISCAL (DIRCOFI) (Service des Ressources humaines)	CORRESPONDANT HANDICAP	NOMBRE DE POSTES
<p align="center"><b>DIRCOFI OUEST</b>  <b>(Calvados, Côtes d'Armor, Finistère,</b>  <b>Ille et Vilaine, Loire-Atlantique, Maine et Loire,</b>  <b>Manche, Mayenne, Morbihan, Orne, Sarthe, Vendée)</b>            17 Bd Solférino - CS 14208            35042 RENNES Cédex</p>	<p align="center">FRANQUE            Anne            02-23-44-82-08</p>	<p align="center">1</p>
<p align="center"><b>DIRCOFI NORD</b>  <b>(Aisne, Eure, Nord, Oise, Pas de Calais,</b>  <b>Seine-Maritime, Somme)</b>            11 square Dutilleul            59033 LILLE CEDEX</p>	<p align="center">MUSART            Thérèse            03-20-15-42-60</p>	<p align="center">1</p>
<p align="center"><b>DIRCOFI RHONE-ALPES-BOURGOGNE</b>  <b>(Ain, Côte d'Or, Drôme, Isère, Loire, Rhône,</b>  <b>Saône et Loire, Savoie, Haute-Savoie, Yonne)</b>            41 cours de la Liberté            69003 LYON</p>	<p align="center">FRELING            Jérôme            04-78-63-52-05</p>	<p align="center">1</p>



Situation familiale :  Célibataire  Marié(e)  Concubin(e)  Divorcé(e)  Séparé(e)  Veuf(e)

Nombre d'enfants à charge : .....

Le cas échéant, exercez-vous une activité professionnelle ?  oui  non

Si oui laquelle ? : .....

Dans quel secteur ? :  privé  public

Dans quelle localité ? : .....

Le cas échéant, votre conjoint(e) ou concubin(e) exerce-t-il (elle) une activité professionnelle ?  oui  non

Si oui laquelle ? : .....

Dans quelle localité ? : .....

Diplôme le plus élevé : .....

### **3 – Pièces à joindre au dossier de candidature**

1 -  lettre de motivation

2 -  curriculum vitae

3 -  photocopie recto verso d'une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (en cours de validité)

ou d'une pièce justifiant que vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique européen, c'est-à-dire de l'un des États suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Norvège, Islande, Liechtenstein, et de la Suisse. A ce jour, parmi les 12 nouveaux États qui ont rejoint l'Union européenne le 1er mai 2004 et 1<sup>er</sup> janvier 2007, seuls les ressortissants de Chypre et de Malte ont en principe accès à la fonction publique. Mais un certain nombre d'emplois auxquels conduisent les concours sont réservés aux seuls ressortissants français. Ces emplois sont ceux qui présentent des prérogatives de puissance publique.

- 4 -  une des pièces indiquées ci-après justifiant être bénéficiaire de l'obligation d'emploi :
- notification de la décision de la COTOREP ou de la CDAPH reconnaissant la qualité de travailleur handicapé,  
(Date de validité de la reconnaissance : du ...../...../..... au ...../...../.....)
  - pour les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 %, l'attestation de versement d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire,
  - attestation de versement d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain,
  - pour les anciens militaires et assimilés, l'attestation de versement d'une pension militaire d'invalidité au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre,
  - attestation de versement d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service,
  - copie de la carte d'invalidité, telle que définie à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles,
  - attestation de versement de l'allocation aux adultes handicapés.
- 5 -  copie du diplôme requis pour accéder à l'emploi postulé  
Intitulé du titre ou diplôme : .....  
délivré le ...../...../.....  
ou à défaut, l'avis de la commission départementale d'équivalence, du département de .....  
....., en date du ...../...../.....
- 6 -  justificatif de la position régulière au regard du service national (uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans à la date du recrutement) : attestation de recensement et/ou de participation à la journée d'appel à la préparation à la défense

A ....., le .....

(signature du candidat)



DIRECTION GENERALE DES  
FINANCES PUBLIQUES  
(FILIERE FISCALE)

**RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE  
DE PERSONNES HANDICAPEES A L'EMPLOI  
DE CONTROLEUR DES IMPOTS**

**\*\*\***

**NOTICE POUR CONSTITUER LE DOSSIER DE CANDIDATURE**

**1. Comment constituer votre dossier de candidature ?**

Vous devez compléter le dossier de candidature, *accompagné de la totalité des pièces suivantes* :

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae
- une photocopie du document justifiant que vous êtes de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique européen : carte nationale d'identité (recto-verso) ou passeport, en cours de validité, ou livret de famille régulièrement tenu à jour et revêtu d'une mention relative à la nationalité
- une des pièces justificatives suivantes, attestant que vous souffrez d'un handicap :
  - ✓ notification de la décision de la COTOREP ou de la CDAPH reconnaissant la qualité de travailleur handicapé,
  - ✓ pour les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 p. 100, l'attestation de versement d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire,
  - ✓ attestation de versement d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain,
  - ✓ pour les anciens militaires et assimilés, l'attestation de versement d'une pension militaire d'invalidité au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre,
  - ✓ attestation de versement d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service,
  - ✓ copie de la carte d'invalidité, telle que définie à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles,
  - ✓ attestation de versement de l'allocation aux adultes handicapés.
- une photocopie du diplôme requis pour accéder à l'emploi postulé : baccalauréat ou diplôme ou titre équivalent (cf liste des diplômes requis jointe au dossier de candidature).
- un justificatif de la *position régulière au regard du service national* (uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans à la date du recrutement) : attestation de recensement et/ou de participation à la journée d'appel à la préparation à la défense.

**Tout dossier incomplet sera rejeté.**

## **2. Où déposer votre dossier de candidature ?**

Vous adresserez vos dossiers de candidature aux *directions sollicitées* (les coordonnées figurent sur la liste des directions offertes pour le poste de contrôleur des impôts jointe au dossier de candidature).

***Vous devez déposer autant de dossiers que de directions sollicitées, dans la limite de 5 directions pour un emploi de contrôleur des impôts.***

***Aucune copie du dossier ne sera faite pour les autres directions demandées.***

**Date limite de dépôt des dossiers de candidature le 27 novembre 2009**

**(Cachet de la poste faisant foi)**

**Tout dossier transmis hors délais sera rejeté.**

## **3. Quelle suite sera donnée à votre candidature ?**

Les candidatures feront l'objet d'un premier examen à la suite duquel les directions pourront convoquer les candidats sélectionnés à un *entretien*.

La Direction Générale des Finances Publiques vérifie ensuite la *validité des pièces du dossier* des candidats sélectionnés.

Les candidats non sélectionnés sont avisés par les directions du rejet de leur candidature.

Le recrutement des candidats retenus suite aux entretiens est ensuite subordonné à la *vérification de leur aptitude à un emploi public de l'État et la compatibilité de leur handicap avec l'emploi postulé par un médecin agréé*.

L'administration appelle également un extrait de casier judiciaire des candidats sélectionnés.

En l'absence de tout empêchement, il est procédé à la signature du *contrat* (contrat à durée déterminée d'un an, à l'issue duquel le candidat pourra être titularisé).



## RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE DE PERSONNES HANDICAPÉES A LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

### SUR UN EMPLOI DE CONTRÔLEUR

\*\*\*

#### LISTE DES DIPLOMES REQUIS

**Vous devez être titulaire de l'un des diplômes suivants :**

- ✓ Baccalauréat français de l'enseignement du second degré ;
- ✓ Baccalauréat de technicien ;
- ✓ Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques ;
- ✓ Titres français admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour l'inscription dans les universités ;
- ✓ Diplôme préparatoire aux études comptables et financières ;
- ✓ Examen spécial d'entrée dans les universités ou diplôme d'accès aux études universitaires ;
- ✓ Certificat de capacité en droit ;
- ✓ Brevet supérieur d'études commerciales ;
- ✓ Diplôme d'élève breveté des écoles nationales professionnelles ;
- ✓ Brevet de technicien ;
- ✓ Diplôme de premier cycle technique informatique délivré par le Conservatoire national des arts et métiers ;
- ✓ Diplôme de programmeur d'application délivré par l'institut de programmation de Paris ;
- ✓ Diplômes homologués au niveau IV et au-dessus en application de la loi du 16 juillet 1971 ;
- ✓ Brevet professionnel ;
- ✓ Certificat d'études administratives départementales et communales délivré par le centre de formation et de perfectionnement administratif de l'université de Lille ;
- ✓ Certificat d'études administratives et financières délivré par le centre d'études administratives et financières de l'université de Nancy ;
- ✓ Certificat d'études administratives et financières délivré par la faculté de droit et des sciences économiques de Paris ;
- ✓ Diplôme de l'école pratique d'administration de Strasbourg (EPAS) ;
- ✓ Diplôme délivré par l'école commerciale de la chambre de commerce et d'industrie de Paris ;
- ✓ L'un des titres ou diplômes admis pour participer au concours externe de recrutement d'inspecteur du Trésor public ou d'inspecteur des Impôts ;
- ✓ Diplôme équivalent délivré par un des États membres de la Communauté européenne autre que la France ou Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen et dont l'assimilation au baccalauréat aura été reconnue par la Commission prévue par le décret du 30 août 1994 ;
- ✓ ou bien **produire l'avis de la commission départementale d'équivalence** prévue au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 2 du décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié.

Sont dispensés de produire un des titres ou diplômes visés ci-dessus les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger qui produiront une attestation individuelle délivrée par le président d'une université française en vue de s'inscrire en 2<sup>ème</sup> année de premier cycle d'études supérieures.

## **CONTROLEUR DES IMPOTS**

### **Emploi de catégorie B**

#### **FORMATION INITIALE**

Elle est composée d'une formation théorique d'une durée de neuf mois dans l'un des établissements de l'École Nationale des Impôts situé à Clermont-Ferrand (Puy de Dôme) et à Noisy le Grand (Seine Saint-Denis) et suivie d'un stage pratique de trois mois dans la direction de recrutement.

Les stagiaires reçoivent une formation financière, juridique, économique, comptable et technique. Une évaluation périodique des connaissances est organisée au cours du cycle spécialisé d'enseignement qui permettra de statuer sur la titularisation.

#### **FONCTIONS**

Le contrôleur des impôts peut exercer ses fonctions :

- ✓ Dans un centre des impôts : gestion et contrôle soit des entreprises industrielles et commerciales et des professions libérales, au sein d'une Inspection de Contrôle et d'Expertise, soit des contribuables en matière d'impôt sur le revenu, réception du public, au sein d'un secteur d'assiette.
- ✓ Dans le réseau comptable au sein d'un Service des Impôts des Entreprises : recouvrement de la TVA, de l'impôt sur les sociétés, de la taxe sur les salaires et des droits d'enregistrement, comptabilité, enquêtes et poursuites.
- ✓ En direction, gestion des ressources humaines ou des crédits, traitement du contentieux, travaux administratifs divers.

#### **POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE**

Les contrôleurs des impôts appartiennent à la catégorie B dans la hiérarchie de la fonction publique. Ils travaillent sous l'autorité des fonctionnaires de la catégorie A. Ils sont chargés d'encadrer une équipe d'agents de catégorie C.